

# Je m'installe avec un troupeau en bonne santé

La bonne santé des bovins est un des critères indispensables pour la réussite de votre projet. L'installation est une phase à hauts risques sanitaires. En effet, la majorité des installations s'accompagnent d'une fusion de plusieurs troupeaux et/ou d'achats de bovins. C'est dans ce sens que Le Groupement de Défense Sanitaire de Maine et Loire, en partenariat avec les vétérinaires traitants, est là pour vous accompagner dans votre démarche.

## Les étapes clés

## 1. Je m'informe du bon statut sanitaire des bovins

Indemne de toutes maladies réglementées : tuberculose ; brucellose ; leucose ; IBR, BVD.

#### Maladies non réglementées :

Tous les éleveurs adhérents GDS bénéficient de sondages sur lait de tank ou sang leur permettant de surveiller leurs cheptels vis-à-vis de la Paratuberculose. Pour les éleveurs laitiers, deux indicateurs supplémentaires viennent se rajouter : la Néosporose et la Besnoïtiose.

Dans le cadre de statuts défavorables ou inconnus, des dépistage complémentaires peuvent être engagés avant la reprise du troupeau ou l'introduction des bovins. Une enveloppe d'aide de 200 € s'applique pour des analyses réalisées dans ce cadre.

## 2. Je m'informe de l'état sanitaire du troupeau

#### Santé des veaux :

Y-a-t-il eu des veaux malades de diarrhées ou de pneumonies dans les 12 derniers mois ?

Le pourcentage de veaux morts entre la naissance et 3 mois est-il supérieur à 10 %

#### Santé des pieds :

Le pourcentage de réforme pour « boiterie » est-il supérieur à 15 % ?

Y-a-t-il un parage annuel du troupeau par an?

La maladie de Mortellaro (ou dermatite digitée) est-elle présente dans le troupeau?

### Fertilité / Fécondité :

L'intervalle vêlage-vêlage est-il supérieur à 400 jours ?

Le pourcentage de « métrites blanches » est- il supérieur à 10 % ?

Le nombre d'avortements est-il supérieur à 3 par an ?

#### Santé de la mamelle :

GDS Maine et Loire - 20 Avenue de la Quantinière - 49800 TRELAZE
Tél : 02 41 33 61 01 – Mail : gds49@reseaugds.com – Site : www.gds49.com
N°SIRET 304 689 227 00029 – CODE APE 9411Z



La moyenne en cellules sur l'année dans le tank est-elle supérieure à 250 000 cellules/mL?

Le pourcentage de primipares avec comptage cellulaire > 300 000 cellules/ mL est-il supérieur à 5 % ?

Le pourcentage de vaches avec au moins une mammite par an est-il supérieur à 20 % ?

#### Qualité de l'eau :

La dernière analyse d'eau date-t-elle de plus d'un an ?

Y-a-t-il présence de bactéries sur les résultats d'analyse ?

## 3. J'utilise un transport sécurisé

Dans le cadre d'une introduction ou d'une fusion je m'assure que le transport est sécurisé : direct de du vendeur à l'acheteur, sans rupture de charge et dans la journée. Une demande de dérogation est possible pour l'analyse IBR après accord du GDS (l'IBR étant un dépistage obligatoire à l'achat si le cheptel vendeur n'est pas indemne)

## 4. <u>J'utilise le kit intro</u>

Le KIT INTRO est un kit d'analyse à tarif préférentiel pour les adhérents du GDS 49. Il comprend des analyses BVD, paratuberculose et néosporose selon l'âge et le statut des bovins. Parlez-en à votre vétérinaire.

N'hésitez pas à solliciter le GDS avant toute installation afin de réaliser une évaluation sanitaire du troupeau ou un diagnostic sur un point particulier. Le technicien de secteur peut vous accompagner dans votre installation par une visite technique.



GDS Maine et Loire - 20 Avenue de la Quantinière - 49800 TRELAZE

